

Sargé-lès-Le Mans, origine des ancêtres des nouveau-nés avant le XIXème siècle

Philippe DAVASE

Edition du 2 avril 2016 (*première édition en juillet 2015*)

Dans le cadre de la reconstitution des familles de Sargé-lès-Le Mans entre 1585 et 1906 on est amené à dresser la généalogie de chacun de ses nouveau-nés et retrouver le lieu et la date de mariage d'une partie des couples d'ancêtres. On sait déjà que leurs déplacements se bornaient, pour la plupart, aux proches paroisses, que très peu d'entre eux migraient, et se marier à 10 lieues était un événement. Est-ce systématique ? Une paroisse telle que Sargé, proche du Mans, est-elle en phase avec ce phénomène ou se trouve-t-elle influencée par l'arrivée de migrants attirés par la capitale de province ? Les quelques lignes qui suivent vont tenter d'apporter des éléments de réponse.

Les données recueillies sur les familles reconstituées de Sargé fournissent des indices et apportent quelques éléments d'information sur la plus ou moins grande sédentarité des anciennes générations. En pratique on se focalise sur le lieu de mariage des arrières grands-parents des individus nés à Sargé. Le plus souvent il s'agira du lieu de résidence des parents de l'épouse (résidence de droit à ne pas confondre avec le lieu de baptême) plutôt que son lieu de résidence à elle-même (de fait) et encore moins celui de l'époux mais cela ne signifie pas que le couple vient s'établir là où il s'est marié.

Sur l'ensemble des 10 565 nouveau-nés de Sargé (10 376 enregistrés dans les actes auxquels sont ajoutés les 189 reconstitués sur les périodes de défaut d'enregistrement) dans la période 1585-1906, on dénombre ceux pour lesquels le lieu des quatre mariages des ancêtres à la 3ème génération est toujours connu. Parmi eux beaucoup de frères et soeurs, de cousins germains ou remués de germains, mais aussi d'implexes marquant la consanguinité. Ils constituent autant de possibilités d'avoir des doublons sur les ancêtres, jusqu'à parfois rencontrer les mêmes numéros Soza. On pourrait supprimer les doublons issus de frères et soeurs mais alors pourquoi ne pas également le faire pour les cousins germains issus de mariages doubles ayant les mêmes ancêtres que des frères et soeurs ? Où s'arrête la notion de doublonnage ? Ceux-ci sont donc tous volontairement conservés, ce qui permet de considérer chaque nouveau-né comme une personne à part entière et avec le même poids statistique qu'une autre. Un couple sédentaire avec beaucoup d'enfants nés à Sargé sera surreprésenté en opposition à un couple immigrant ou émigrant. Mais là aussi c'est de l'origine du nouveau-né dont il est question. Ils sont tous à considérer. Un biais à signaler cependant est la différence de profondeur de filiation sur les actes entre les paroisses. Certains mentionnent les parents des époux très tôt dans le XVIIème siècle, d'autres les omettent encore au début du siècle suivant. Ceci fausse les résultats dans le sens où les paroisses à faible taux de filiation seront sous-représentées dans les premières périodes.

On dénombre ainsi 1248 enfants auxquels sont attachés quatre mariages que l'on distingue en quatre lignées : père-père (Soza 8-9), père-mère (Soza 10-11), mère-père (Soza 12-13) et mère-mère (Soza 14-15). Ils sont nés entre 1724 et 1906. On retire les extrêmes (avant 1726 et après 1900) pour n'en retenir que 1234 afin de mettre en place des périodes à durée identique de 25 années comparables. Ces sept intervalles couvrent près de deux siècles : 1726-1750 . . . 1876-1900. Ils représentent 11,7% de l'ensemble des

individus nés à Sargé. Cette proportion peut paraître faible mais il faut garder à l'esprit que l'on travaille sur leurs arrières grands-parents. On pourrait ajouter les individus pour lesquels seuls trois mariages sur quatre sont connus et porter ainsi leur nombre à plus de 2500 mais ceci provoquerait un déséquilibre sur telle ou telle des quatre lignées. A l'autre bout de l'arbre, du côté des ancêtres, les mariages s'étalent de 1640 à 1852 avec une sensible différence entre la première lignée (père-père : 1640 à 1847) et la dernière lignée (mère-mère : 1667 à 1851) mettant en évidence une différence d'âge au mariage selon le sexe sur les périodes anciennes. Les deux autres lignées sont similaires et dispersées entre 1655 et 1852.

La distribution des naissances par intervalle est la suivante :

périodes	naissances	
1726-1750	39	3%
1751-1775	159	13%
1776-1800	311	25%
1801-1825	282	23%
1826-1850	241	19%
1851-1875	106	9%
1876-1900	98	8%
totalité	1234	100%

(exemple de lecture) 3% de l'ensemble des nouveau-nés de Sargé pour lesquels on connaît les arrières grands-parents, sont nés entre 1726 et 1750.

La moitié des naissances se situent sur les deux intervalles qui encadrent la Révolution. Sans surprise le taux des premiers intervalles est bas puisque l'on est sur des registres à faible filiation. A contrario on aurait pu s'attendre à des pourcentages plus élevés sur la seconde partie du XIXème siècle. Faut-il y voir une plus grande proportion de familles dont l'origine est hors du Maine ou un manque d'informations lors de la reconstitution des généalogies ?

Venons-en maintenant au coeur du sujet qui nous intéresse. D'où viennent leurs ancêtres ? Le tableau suivant indique la proportion sargéenne de mariage des ancêtres de 3ème génération par période de naissance et par lignée parentale :

	Lignée 1	Lignée 2	Lignée 3	Lignée 4	Moyenne
1726-1750	79%	36%	77%	67%	65%
1751-1775	33%	42%	28%	33%	34%
1776-1800	32%	26%	12%	19%	22%
1801-1825	35%	29%	30%	29%	31%
1826-1850	19%	18%	22%	15%	19%
1851-1875	9%	24%	16%	26%	19%
1876-1900	30%	24%	10%	12%	19%

(exemple de lecture) Les ancêtres à la 3ème génération des individus nés entre 1726 et 1750 se sont mariés à Sargé dans une proportion de 65%, les quatre lignées confondues.

On distingue nettement une diminution de la proportion de mariages à Sargé dans le temps. Sans tenir compte de la première période 1726-1750 où un défaut de filiation pourrait être mis en évidence sur les mariages antérieurs à 1664 (date à partir de laquelle les parents des époux commencent à être mentionnés sur les actes de Sargé), on divise presque par deux le nombre d'ancêtres mariés sur la paroisse (34% à 19%). C'est encore plus vrai pour les lignées maternelles. Les épouses sont donc de plus en plus non originaires de Sargé. Elles se marient dans leur village mais y fondent de moins en moins une famille. Elles suivent leur époux qui, lui, est de plus en plus étranger au lieu.

Un même dénombrement est établi pour les paroisses voisines (St-Saturnin, St-Pavace, Coulaines, Neuville-sur-Sarthe (hors Montreuil-sur-Sarthe), Savigné-l'Evêque, Yvré-l'Evêque, St-Ouen-des-Fossés (partie du Dehors), ainsi que les anciennes paroisses aujourd'hui intégrées au Mans que sont St-Vincent, Ste-Croix, La Madeleine, St-Germain, Notre-Dame du Pré et St-Ouen-des-Fossés (partie du Dedans)). Ce territoire correspond à un rayon de 5km autour du centre de gravité actuel de Sargé que l'on situe précisément sur les terres de la Blanchardière. Ce lieu est très proche, à quelques 300m-500m au nord, des barycentres de population de 1810, 1845 et 1906, permettant ainsi involontairement d'assurer une uniformité d'ensemble entre territoire et peuplement.

	Lignée 1	Lignée 2	Lignée 3	Lignée 4	Moyenne
1726-1750	21%	15%	13%	15%	16%
1751-1775	52%	48%	40%	38%	44%
1776-1800	43%	40%	52%	45%	45%
1801-1825	40%	45%	30%	39%	38%
1826-1850	37%	44%	41%	44%	41%
1851-1875	43%	40%	32%	34%	37%
1876-1900	46%	48%	32%	42%	42%

Un phénomène différent est constaté cette fois-ci. La proportion (hormis la première période) se stabilise en moyenne autour de 40% quelle que soit la période et sans de réels gros écarts entre les quatre lignées.

On pourrait multiplier les cercles autour de Sargé mais on se contentera de ne dénombrer que les mariages hors Sarthe (Sargé étant situé près du centre du département, ce dernier peut également s'apparenter à un cercle). Au nombre de 6, ils correspondent à 23 naissances entre 1791 et 1856. Autant dire qu'ils sont marginaux même s'il est intéressant de les citer.

En tenant compte des constats précédents, on en déduit que le nombre de mariages sarthois hors du cercle des 5km augmente avec une proportion inverse à celle du nombre de mariages à Sargé. Un flux se met en place vers Sargé ou faudrait-il plutôt dire vers Le Mans, Sargé recueillant alors quelques migrants au passage.

Intéressons-nous à présent à certaines paroisses voisines du cercle des 5km. Cinq paroisses encerrent réellement Sargé avec une façade territoriale à vol d'oiseau allant de 2km pour St-Vincent, Neuville et Savigné, à 3km pour St-Ouen (les chiffres qui suivent ne distingueront pas les deux parties de cette ancienne paroisse) et 4km pour Yvré. Cette fois-ci il ne s'agit plus d'étudier la progression dans le temps mais de comparer l'influence des paroisses voisines entre 1751 et 1850. On considère raisonnablement que les individus nés à Sargé en 1850 (borne extrême) ont leurs ancêtres de la 3ème génération tous mariés avant la période révolutionnaire, ce qui évite d'avoir à retirer certaines paroisses concernées absorbées par des communes limitrophes. Le dénombrement suivant regroupe les quatre lignées et est ramené au total des mariages sur la période 1751-1850, c'est-à-dire $991 \times 4 = 3964$.

Paroisses	Mariages	
St-Ouen-des-Fossés	127	3%
Neuville-sur-Sarthe	174	4%
Savigné-l'Evêque	278	7%
Yvré-l'Evêque	417	11%
St-Vincent (Le Mans)	351	9%

(exemple de lecture) Les 127 mariages à St-Ouen-des-Fossés représentent 3% des 3964 mariages des

quatre lignées dans la période de naissances 1751-1850. C'est peu mais le territoire contigu (partie du Dehors de St-Ouen) à Sargé est un espace exclusivement rural (pas de bourg) et de beaucoup plus faible étendue que Neuville, Savigné ou Yvré. St-Vincent, de superficie juste un peu supérieure à St-Ouen, recense presque le triple de mariages. Cet ancien faubourg possède en fait une population plus importante et a l'avantage de faire la jonction avec la partie intra-muros de la cité mancelle. Les 11% d'Yvré s'expliquent aisément par la forte imbrication géographique des deux paroisses qui multiplie presque par deux le vol d'oiseau. C'est le seul point permettant d'expliquer son avantage face à Savigné et Neuville. Les liens ainsi mis en avant entre toutes ces paroisses limitrophes de Sargé se rapprochent plus d'un maillage inter-paroissial (échange d'époux ayant parfois des ancêtres communs) que d'une réelle migration venue d'une autre province. Il serait intéressant de faire cette même étude d'adhérence depuis ces autres paroisses limitrophes entre-elles.